



**Après *Les combattants*, Thomas Cailley revient derrière la caméra avec son deuxième long métrage, *Le Règne animal*. Dans un monde frappé par une vague de mutations qui transforment peu à peu certains humains en animaux, François fait tout pour sauver sa femme, touchée par ce mal mystérieux. Alors que la région se peuple de créatures d'un nouveau genre, il embarque Émile, leur fils de 16 ans, dans une quête qui bouleversera à jamais leur existence.**

**Ce film fantastique aborde des sujets telles que l'émancipation, la différence et le rapport au vivant**

De passage au cinéma UGC de Lille, le lundi 25 septembre 2023, **Thomas Cailley et Romain Duris** (l'interprète du personnage de François) ont présenté *Le Règne animal* en avant-première.

**« Un projet qui embrasse le vivant dans sa diversité »** (Thomas Cailley)

Le cinéaste filme la nature à l'état sauvage, dans les forêts de son enfance, entre le Lot-et-Garonne et les Landes. Cette environnement abrite des créatures mi-humaines mi-animales. Sur le plan technique, ces créatures ont nécessité un immense travail post production. Le résultat est impressionnant et spectaculaire à l'écran.

## Ce qui structure le film, c'est avant tout la relation père fils



Romain Duris et Paul Kircher (Emile) entretiennent une relation particulière dans le film. Ce qui rend *Le Règne animal* d'autant plus touchant. Leur complicité semble évidente et naturelle. « **Notre entente est pure et sincère** », a confié le comédien.

De ce film ressort **une dimension politique**, notamment à travers le personnage de François, un anti-système pour qui « *Désobéir, c'est ça le courage aujourd'hui* ». *Le Règne animal* fait réfléchir sur notre société actuelle. En effet, comment devrait-on agir face à ces changements ? Est-ce que l'on devrait céder, rejeter ou collaborer avec ces nouvelles formes de vies ?

**Jeanne CALU.**

***Le Règne animal*, en salles le 4 octobre 2023. Durée : 2h08.**

## Partager :

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)